

APPEL A CANDIDATURE

**Résidence Territoire
d'artiste-auteur photographe**

Champsaur – Valgaudemar

2

2020-2021

*

**« Voir les paysages de Vivian Maier, aujourd’hui
(Champsaur-Valgaudemar, Alpes, Provence) »**



CONTEXTE

La Direction régionale des affaires culturelles Provence Alpes Côte d'Azur (DRAC PACA) en partenariat avec la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar, Hautes-Alpes et l'association Vivian Maier et le Champsaur, souhaitent proposer une résidence - territoire à un auteur-photographe.

La circulaire du 08 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences, spécifie que la résidence « artiste en territoire » s'inscrit dans une politique de développement d'un territoire, vise à mettre en relation la population et les différents acteurs de ce territoire avec le travail et l'esthétique de l'artiste.

Cette résidence, soumise à un appel à candidature, a pour objectif de **soutenir la création et d'accompagner l'émergence du projet culturel du territoire Champsaur Valgaudemar**. Elle favorise par ailleurs l'accès à l'art et à la culture pour l'ensemble des habitants par la découverte d'un univers photographique et l'implication de tous dans un processus de création. Au sein de ce territoire administratif du Champsaur Valgaudemar, une attention particulière sera portée aux établissements culturels.

L'artiste sélectionné sera accueilli en résidence dans le Champsaur Valgaudemar durant la période janvier 2021 / septembre 2021. Il disposera d'une allocation de résidence qui lui permettra de soutenir sa création et d'accompagner ces actions en direction des habitants.

SPECIFICITES DU CHAMPSAUR VALGAUDEMAR

Culture(s) et paysages

Le territoire du Champsaur Valgaudemar est situé dans le massif alpin, à la limite sud-ouest du Parc national des Écrins. 11043 habitants se répartissent sur 746 km². C'est une vallée rurale dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture de montagne, l'élevage et la production laitière ; des activités qui ont fortement façonné les paysages. L'offre culturelle locale est diversifiée et dynamique et s'adapte tout au long de l'année aux contraintes saisonnières de climat et de fréquentation. Le tissu associatif et un réseau culturel d'établissements proposent régulièrement des activités culturelles pour des publics variés. Le Festival de Chaillol, scène conventionnée Art en territoire depuis 2019, permet également d'apporter une proposition musicale de qualité tout au long de l'année aux habitants et visiteurs.

Dans les pas de Vivian Maier

Le Champsaur Valgaudemar est en outre très fortement marqué par la présence et le travail artistique de Vivian Maier, dont l'œuvre photographique est désormais connue mondialement. De nombreuses expositions, des ouvrages (photos, romans, documentaires), des films, une œuvre musicale (en cours de création), lui ont été consacré. En 2011, l'américain John Maloof se lance sur les traces de la photographe Vivian Maier, photographe d'origine champsaurine. Il donne à la commune de Saint-Julien en Champsaur une série de photographies. Cet événement éveille alors l'intérêt et la sensibilité des habitants du territoire à la photographie. Par extension, les origines et le parcours de cette artiste ravivent et remobilisent les connaissances sur l'histoire de l'émigration champsaurine du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle vers les États Unis d'Amérique.

Un lieu consacré à la photographie

La « Maison de la photographie - Vivian Maier » connaît un développement encourageant depuis deux ans et témoigne de la volonté politique de définir une identité culturelle spécifique et originale pour le Champsaur Valgaudemar. C'est aussi un soutien précieux pour les membres bénévoles de l'association Vivian Maier et le Champsaur et une ressource essentielle pour la mise en œuvre de la résidence.

Une diffusion de l'œuvre existante du photographe peut être envisagée à la Maison de la photographie durant le temps de la résidence. La production artistique finale ainsi que les réalisations des publics participants pourront être aussi présentés à la Maison de la photographie de Pisançon à l'issue de la résidence.

Les autres établissements culturels de la collectivité peuvent également faire écho aux travaux du photographe en résidence et proposer des espaces d'expositions en regard et en correspondance à la résidence. La Maison du Berger (et son Centre de documentation Pastoralisme et cultures Montagnardes) et la Maison de la Botanique (avec son jardin), peuvent par leur thématique apporter un plus au regard du photographe.

LA THEMATIQUE DE LA RESIDENCE

En écho avec les photographies conservées dans le fonds photographique Vivian Maier, ainsi qu'avec les collections permanentes et les expositions temporaires des autres établissements, la thématique de la résidence retenue cette année est : « **Voir les paysages de Vivian Maier, aujourd'hui (Champsaur-Valgaudemar, Alpes, Provence)** ». Lors de ses nombreux séjours dans le Champsaur (dont sa mère est originaire), la photographe a beaucoup parcouru le territoire (et, plus largement, les Alpes, la haute Provence et la Provence). Elle a parcouru ses paysages à pied, à vélo, en voiture, en autocar... L'axe de cette résidence est de « voir les paysages de V. Maier, aujourd'hui » ; c'est-à-dire non seulement de se remettre dans les pas de la photographe, mais aussi de porter un regard sur les paysages du territoire Champsaur Valgaudemar aujourd'hui, dans une démarche diachronique s'intéressant au façonnage et aux mutations des paysages, mais aussi à notre façon de voir les paysages aujourd'hui.

Il ne s'agit donc pas de faire du copié/collé, mais bien de générer une réflexion autour du regard de V. Maier sur les paysages du Champsaur Valgaudemar, des Alpes, de la Provence, de saisir l'évolution de ces paysages et de se demander sur quoi le regard d'une Vivian Maier contemporaine, s'arrêterait.

RENCONTRES, MEDIATION ET ATELIERS DE PRATIQUE AVEC LES PUBLICS

L'artiste sélectionné est invité à organiser des temps d'échanges, de transmission et des actions en lien avec sa pratique et sa démarche artistique. Le lien avec les publics peut prendre différentes formes : présentation de l'œuvre du photographe, temps d'échanges conviviaux avec les habitants, intervention dans les établissements scolaires ou les associations locales, ateliers de pratique photographique, visites, randonnées photographiques, temps partagés de création, temps d'exposition commun, etc.

Le photographe interviendra notamment auprès des jeunes dans le cadre scolaire et extrascolaire de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar.

ATTENTION : les conditions particulières liées à la COVID-19 impliquent des mesures sanitaires strictes qu'il est obligatoire de respecter. Ainsi, les ateliers et médiations peuvent être annulés à tout moment en fonction des diverses mesures gouvernementales à appliquer. La Communauté de Communes mettra tous les moyens nécessaires en œuvres afin que la résidence puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SES PARTENAIRES

2

Sur place, le service culture et patrimoine de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar, développe un réseau de personnes et de structures ressources (établissement scolaires, centres sociaux, associations locales, EHPAD, etc.) permettant au projet artistique de s'inscrire dans le contexte local. L'objectif étant de faciliter l'intégration de l'artiste, la diffusion et la réalisation des œuvres en fonction des besoins énoncés et des échanges avec l'artiste.

MODE OPÉRATOIRE

LE TERRITOIRE

Au sein de ce territoire Champsaur Valgaudemar, une attention particulière sera portée aux établissements culturels de la Communauté de Communes afin d'enrichir la résidence des autres expériences culturelles.

DUREE DE LA RESIDENCE

L'artiste est accueilli en résidence pendant au minimum 5 semaines sur le territoire entre janvier 2021 et juillet 2021. Cependant en fonction des conditions sanitaires actuelles et de leur évolution, la durée pourra être allongée jusqu'en janvier 2022.

De même en raison des conditions météorologiques liées à la saison hivernale, le début de la résidence pourra être reportée par convenance de l'artiste sélectionné.

Cette durée correspondant à :

- 21 jours minimum dédiés à la recherche et création artistique
- Un cycle d'interventions de 50 h d'ateliers de pratique et de sensibilisation auprès des publics.

Un calendrier de présence sera établi avec les partenaires de projet.

Des temps de rencontres et de repérages seront favorisés pour permettre une inscription du projet en cohérence avec les spécificités de vie du territoire et ses habitants.

Etapes **prévisionnelles** du projet :

1/Repérages en janvier 2021

2/ Résidence et actions auprès des publics

- Résidence de recherche et création de février à avril 2021
- Actions culturelles : de mars à juin 2021
20h d'ateliers scolaires + 5h de médiation
20h d'ateliers en direction des publics de proximité + 5h de médiation

3/ Valorisation et finalisation
Exposition de juillet à septembre 2021

MOYENS MIS EN OEUVRE

- Les frais d'hébergement sont pris en charge par la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar (la collectivité se réserve le droit de réserver un logement pour la résidence).
- Un forfait maximum de 1500 € pour les frais de voyage et déplacements locaux. Ce forfait permet de couvrir l'ensemble des frais de déplacement entre le domicile de l'artiste et le territoire de résidence ainsi que tous ceux réalisés en cours de projet sur le territoire de résidence.

L'artiste doit être autonome dans ses déplacements et être impérativement titulaire et détenteur d'un permis de conduire.

- Volet Résidence de création : une allocation de résidence de 4.500 € TTC **répartie selon** :
Une rémunération de 2000 € TTC, et
Une bourse de production d'un montant maximum de 2500 € TTC.
- Volet action culturelle :

Un forfait de 3000 € brut pour l'intervention de l'artiste auprès des publics (soit 60€ brut / heure d'intervention)

Le matériel pédagogique nécessaire pour la réalisation des ateliers est pris en charge par les différents partenaires - établissements scolaires et les collectivités. L'artiste en concertation avec chacun des partenaires devra présenter les axes de projets pédagogiques pour évaluer la faisabilité et la prise en charge de ces coûts.

LES RESSOURCES CULTURELLES DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes à la gestion des ressources culturelles suivantes (Cf ANNEXE 3) :

- Quatre établissements culturels :
 - La Maison de la Photographie – Vivian Maier à Pisançon
 - La Maison du Berger, Centre d'Interprétation des cultures pastorales alpines à Champoléon
 - La Maison de la Botanique – Dominique Villars au Noyer
 - Le Moulin de Villar Loubière dans le Valgaudemar
- Deux établissements à vocation de diffusion de spectacle

- La salle Saint-Louis (cinéma-théâtre) à Saint-Bonnet
- L'Église Saint-Michel (salle de concert) à Saint-Michel de Chaillol

L'artiste peut s'appuyer sur ces ressources et développer des partenariats étroits. La communauté de Communes Champsaur Valgaudemar s'engage par ailleurs à faciliter les liens de l'artiste avec le tissu culturel associatif du territoire et notamment avec l'Association Vivian Maier et le Champsaur.

PILOTAGE DE LA RESIDENCE-MISSION

La Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar en étroite relation avec la DRAC PACA ainsi qu'avec l'Association Vivian Maier et le Champsaur, assure la coordination générale du projet.

La Communauté de Communes est soutenue par les inspecteurs d'académie, leurs conseillers pédagogiques et les agents de la DAAC dans leurs liens avec les établissements scolaires.

Ces différents partenaires forment un comité de pilotage chargé de construire le cahier des charges de la résidence. Ils constituent aussi un jury qui étudie les candidatures et sélectionne collégalement le photographe. Ce comité de pilotage assure enfin l'évaluation de la mise en œuvre de la résidence. Un bilan à mi-parcours, associant le photographe, aura lieu. Ce comité de pilotage est par ailleurs mobilisable à tout moment.

Des rencontres ont régulièrement lieu entre l'artiste, l'association et les partenaires des collectivités et de l'Education Nationale.

La DRAC peut favoriser les liens et les contacts avec les autres acteurs culturels du territoire des Hautes Alpes.

CANDIDATURE

Appel à candidature ouvert à tout artiste-auteur photographe justifiant d'une activité professionnelle.

La sélection se fera par jury composé par les membres du comité de pilotage et d'experts du milieu de la photographie.

La sélection sera définitive et communiquée après examen des dossiers et éventuel entretien téléphonique à partir **du 10 décembre 2020**.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum Vitae,
- Note d'intention décrivant la démarche globale envisagée dans le cadre de cette résidence,
- Un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatives de la démarche artistique (maximum 5 Mo),
- Un certificat URSSAF ou avis situation Insee
- La fiche de renseignement (ANNEXE 5)

Date limite réception des dossiers : le 20 novembre 2020.

Dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est à transmettre par courrier électronique à l'adresse suivante :

f.ferraro@champsaur-valgaudemar.fr

2

CADRE JURIDIQUE

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar, porteur du projet de résidence et de l'artiste accueilli est signée avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres du photographe dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la communauté de communes Champsaur Valgaudemar qui a la gestion de la Maison de la Photographie Vivian Maier à Pisançon.

CONTACTS

Le service culture et Patrimoine de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar :

Frédérique Ferraro, responsable du service culture et patrimoine : f.ferraro@champsaur-valgaudemar.fr

Guillaume Lebaudy, coordinateur des projets scientifiques et culturels des établissements : g.lebaudy@champsaur-valgaudemar.fr

L'Association Vivian Maier et le Champsaur :

Alain Robert, trésorier : 05alainrobert@gmail.com

L'Education Nationale :

Valérie Lauer, conseillère pédagogique des projets en art visuel : valerie.lauer@ac-aix-marseille.fr

La Direction régionale des affaires culturelles Provence Alpes Côte d'Azur :

Christophe Ernoul, conseiller pour l'action culture et territoire : christophe.ernoul@culture.gouv.fr

Ajouts d'annexes à renseigner par les partenaires :

ANNEXE 1 : carte du Champsaur – Valgaudemar

ANNEXE 2 : présentation de l'association et du fonds VM

ANNEXE 3 : ressources culturelles avec rapides descriptifs

ANNEXE 4 : liste des établissements scolaires avec rapides descriptifs

ANNEXE 5 : fiche de renseignement de l'artiste

Services techniques et environnement : Pont du Fosse 05260 St Jean St Nicolas **Tel : 04 92 55 91 71**

Service culture et patrimoine : Pont du Fossé 05260 St Jean St Nicolas **Tel : 04 92 55 95 72**

Service activités pleine nature : Maison de Pays 05800 St Firmin **Tel : 04 92 55 25 60**

www.champsaur-valgaudemar.fr

